



# MAIRIE DE SEUGY

## COMPTE RENDU

### REUNION CONSEIL MUNICIPAL 9 AVRIL 2018

L'an deux mil dix-huit le neuf avril à 20h30 heure, le Conseil Municipal dûment convoqué par Monsieur LECLAIRE Patrice premier adjoint, s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Monsieur LECLAIRE Patrice premier adjoint

**PRESENTS:** Mes Geneviève EULLER, Catherine GEHAN, Marie-Laure SAVY, Valérie DELPLACE JEOFFROY, Cynthia COCAUD, Mrs Michel CAHOUR, Patrice LECLAIRE, Dominique GEHAN, Jacques ALATI, Gérard COCHET,.

**POUVOIR:** Patrick GAUGAIN à Jacques ALATI ; Ariane COLLARD à Patrice LECLAIRE

**ABSENT:** Patrick GAUGAIN; Ariane COLLARD, Vincent PASQUET

**SECRETAIRE:** Mr CAHOUR

Nombre de membres en exercice : 13

Date de la convocation : 03/04//2018

Ouverture de la séance 20 h 30

- **APPROBATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 9 MARS 2018**

Approuvé à l'unanimité.

- **AFFECTATION DES RESULTATS**

Le Conseil Municipal, compte tenu des résultats du compte administratifs 2017, à savoir :

- de l'excédent de fonctionnement cumulé de	483 883.96 €
- de l'excédent d'investissement cumulé de	88 818.66 €
- Excédent cumulé Investissement + fonctionnement à la clôture 2017	572 702.62 €

Monsieur LECLAIRE propose :

- de reporter en recette d'investissement, à l'article 001, la somme de 224 718.00 €
- de reporter en recette de fonctionnement, à l'article 002, la somme de 259 165,96 €

Approuvé à l'unanimité

#### **APPROBATION DU BUDGET BPRIMITIF COMMUNAL DE L'ANNEE 2018**

Monsieur Leclaire, 1<sup>er</sup> adjoint présente au Conseil Municipal, le projet de budget primitif de l'exercice 2018 de la Commune qui se présente comme suit :

## SECTION DE FONCTIONNEMENT

<b>DEPENSES</b>		<b>1 019 038,39 €</b>
Dont dépenses imprévues	75 000,00 €	
<b>RECETTES</b>		<b>1 019 038,39 €</b>
Dont excédent antérieur reporté	259 165,96 €	

## SECTION D'INVESTISSEMENT

<b>DEPENSES</b>		<b>568 536,66 €</b>
Dont		
Dépenses de l'exercice	516 449,71 €	
Reste à réaliser 2017	52 086,95 €	
<b>RECETTES</b>		<b>568 536,66 €</b>
Dont		
Recettes de l'exercice	229 718,00 €	
Reste à réaliser 2017	250 000,00 €	
Excédent antérieur reporté	88 818,66 €	

## TOTAL DU BUDGET PRIMITIF 2018

<b>DEPENSES</b>	<b>1 587 575,05 €</b>
<b>RECETTES</b>	<b>1 587 575,05 €</b>

Le conseil municipal à l'unanimité, vote le Budget Primitif 2018 tel que présenté ci-dessus.

### • VOTE DES SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

<b>LISTE DEMANDES DE SUBVENTIONS 2018</b>		
	ATTRIBUE EN 2017	PROPOSITION POUR 2018
- CCAS SEUGY	10 000,00	15 000,00
ART.657362 TOTAL BUDGETISE	10 000,00 €	15 000,00 €
<b>ASSOCIATIONS DE SEUGY</b>		
1- comité des fêtes de Seugy	2 000,00	2 000,00
2- coopérative scolaire		
3- foyer rural Seugy	2 500,00	2 500,00
4- théâtre des beaux-songes	2 000,00	2 000,00
5- western band de Seugy	3 000,00	3 000,00
6- les baskets de Seugy	1 500,00	1 800,00
<b>Associations de Viarmes</b>		
1- amicale incendie et secours sapeurs-pompiers de Viarmes	200,00	200,00
2- anciens combattants Viarmes	150,00	150,00
3- club tennis Viarmes Asnières (CTVA)		180,00
4- Ecole de danse pays viarmois		60,00
5- olympique Viarmes Asnières sur Oise		165,00
<b>Associations de Luzarches</b>		
1- Age d'or Luzarches	200,00	200,00
2- croix rouge Luzarches	300,00	300,00

Associations d'Asnières sur Oise		
1-sports et loisirs Asnières sur Oise	105,00	150,00
<b>Associations saint martin du tertre</b>		
1- FNACA st Martin	150,00	150,00
<b>Associations de Montsout</b>		
1- AREC	150,00	150,00
Divers		
2- prévention routière	150,00	150,00
3- Milnovoise reflexes95	300,00	300,00
6-la ligue contre le cancer	100,00	100,00
7-Union Départementale des Associations Familiales	50,00	50,00
	12 855,00 €	13 605,00 €

## 11 voix pour une abstention

- **VOTE DES TAUX D'IMPOSITION 2018 (SANS CHANGEMENT PAR RAPPORT A 2017)**

Après présentation et le vote du budget primitif 2018, le conseil municipal à l'unanimité, arrête les taux d'imposition de l'année 2018, comme suit :

TAXE D'HABITATION	16,30 %
TAXE FONCIERE	17,98 %
FONCIER NON BATI	105,97 %
COTISATION FONCIERE ENTREPRISES	20,59 %

Produit attendu des contributions directes 524 776, 00 €

A l'unanimité le conseil municipal accepte les taux d'impositions inchangés par rapport à l'année 2017

- **EXONERATION DE LA TAXE D'ORDURE MENAGERE DU GOLF DU MONT GRIFFON**

Suite à la demande d'exonération de la TOM du golf du mont Griffon, le conseil municipal décide à l'unanimité de renvoyer le dossier vers l'intercommunalité.

- **DEMANDE DE SUBVENTION AU CONSEIL DEPARTEMENTAL POUR LA MEDIATHEQUE**

Il est demandé au conseil municipal d'autoriser Monsieur Patrice Leclaire, 1<sup>er</sup> adjoint à signer tous documents afférents à la demande de subvention au conseil départemental pour un montant de 1500 € correspondant à l'achat de livres et documents pour la médiathèque de Seugy.

Accepté à l'unanimité

- **PORTER A CONNAISSANCE : INTERCOMMUNALITE, RAPPORTS D'ACTIVITE**

Informations sur gendarmerie, journée de l'environnement de la communauté de commune prévue le 2 juin, état d'avancement du taux d'occupation de la zone de l'Orme à Viarmes et de la zone Morantin à Chaumontel.

- **QUESTIONS DIVERSES**

Le conseil municipal demande que l'on étudie les possibilités d'achat du terrain situé entre la ruelle du four et la ruelle Eluy

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 22 h

A SEUGY, le 09/04/2018

Pour le Maire  
Le premier adjoint  
Patrice Leclaire



*Patrice Leclaire*